

Contrat scolaire | School Contract

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 | SCHOOL YEAR 2020/2021

entre | between

Enko John Wesley Campus

et | and

Nom du parent/tuteur | Parent/Guardian's name

for

Nom de l'élève | Student's Name

Date de début du contrat | Start date of the contract



Angré Bessikoi, cité Gestoci 02 20 27 56 johnwesley@enkoeducation.com www.enkoeducation.com/johnwesley

Informations Elève | Student's Information

Nom de famille Last Name	Prénom(s) First Name(s)			Genre Gender	
Date d'arrivée à l'école Date of entry at school	Date de naissance Date of birth			Lieu de naissance Birth place	
Numéro d'identité National ID number	Langue maternelle First language			Autres langues Other languages	
Nationalité 1 Nationality 1	Nationalité 2	Nationality 2		Adresse si différente des parents Address if different from parents	
	FYP DP1	DP2			
Ecole & classe actuelle Current school and grade	Classe chez Enko Grade entering at Enko				
Information sur des besoins spécia	aux Information a	bout special learn	ning	needs	
Condition médicale (allergie, asthme,	diabète, autre) Me	dical condition (a)	lergy	y, diabetes, asthma, other)	
Personnes autorisées à récupérer Persons permitted to collect stude		Noms des frère siblings at the s		soeurs inscrits à l'école Names of ol	

Engagement Statement	Signature
Vaccination J'atteste que mon enfant est à jour de ses vaccins (fièvre jaune, typhoïde) I hereby certify that my child's vaccination record is up-to-date (yellow fever, typhoïde).	
Autorisation de soins médicaux Authorization of medical attention J'autorise la direction de l'école à prendre, en cas d'urgence, toutes mesures nécessaires à l'égard de mon enfant (soins, hospitalisation, intervention). Je confirme avoir informé l'établissement Enko de toute condition médicale concernant mon enfant. I authorize the school's direction, in case of an emergency, to take any necessary action regarding my child (medical care, hospitalisation, surgical intervention). I confirm having informed the Enko school of my child's medical condition.	
Autorisation de sortie Authorization for school trips J'autorise la participation de mon enfant à toutes les sorties organisées par Enko Education dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires. I authorise my child to participate in field trips, outings, curricular and extracurricular activities organised by Enko Education.	

Autorisation parentale pour l'utilisation des photos et images numériques des élèves | Parental authorization for the use of digital photos of students

J'autorise Enko Education à utiliser les photos et images numériques de mon enfant dans ses publications écrites et digitales. Je suis informé que cette utilisation est faite dans un cadre pédagogique uniquement et que l'identité de mon enfant sera protégée.

I authorize Enko Education to use photos and digital images of my child in written and digital publications . I am informed that they will only be used in educational material and that the identity of my child will be protected.

Termes de paiement | Payment terms

Elève Student :	
Montant total des frais de scolarité annuels Total amount of annual school fees	Nombre de versements (et dates) Number of instalments (and dates)

Nom, prénom et email du parent qui recevra et paiera les factures de frais de scolarité | First and last name of the guardian and email who will receive and settle school fee invoices

Règlement financier | Fees Policy

Frais d'inscription et réinscription

Des frais d'inscription uniques sont à charge de tous les nouveaux élèves afin de confirmer leur inscription et de réserver la place de l'enfant à l'école.

Ces frais ne sont pas remboursables, même en cas de réception d'un avis écrit indiquant que l'élève n'ira pas à l'école.

Un engagement financier est requis pour les élèves déjà inscrits, afin de garantir la place de l'élève pour la prochaine année scolaire. Selon les coutumes locales, ces frais peuvent être identiques aux frais d'inscription pour les nouveaux élèves ou à une avance sur les frais de scolarité.

Plan de paiement

Paiement annuel

- Payé intégralement avant le ler jour du premier trimestre de chaque année scolaire.
 Si cette date tombe un week end, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour ouvrable précédant cette date.
- Une réduction de 5% sur les frais de scolarité annuels s'applique pour tous les paiements annuels effectués avant le ler jour ouvrable du ler trimestre.
- Si cette date tombe une fin de semaine, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour ouvrable précédant cette date. Si le paiement n'est pas reçu à cette date, la

Enrolment and Re-Enrolment Fees

A one-time XOF 150,000 registration fee is payable by all new students in order to confirm their enrolment and save the child's seat at school

This fee is non-refundable even if such written notification is received that the student will not be attending school due to any reason whatsoever.

A financial commitment is required from a student already enrolled in order to secure the student's seat for the next academic year. Based on local custom, this fee can be either the same as enrolment fee for new student, or an advance on school fees.

Payment plan

Annual Fee payment

- Paid in full by the 1st Sept 2019
- A 5% discount will be applied to annual fees paid in full by this date. If this date falls on a weekend, payment must be made on or before the last business day before this date.
- If the payment is not received by this date, then the 5% discount will not be applied. No exceptions will be made.

Termly Fee payment

 Paid in three instalments on the 1st Sept 2019, 1st Dec 2019 and 1st March 2020 réduction de 5% ne sera pas appliquée. Aucune exception ne sera faite.

Paiement trimestriel

- Payé en trois versements le 1er jour ouvrable de chaque trimestre de chaque année scolaire.
- Les deux premiers acomptes représentent 40% du montant total des frais de scolarité, le dernier versement 20% du montant total des frais de scolarité.

Inscriptions en cours d'année scolaire

Si un élève s'inscrit à tout moment d'un trimestre en cours, la totalité des frais pour ce trimestre et les trimestres suivants sont dus et exigibles.

Relevé

Les parents recevront chaque mois leur relevé individuel via un canal de communication choisi par le parent en fonction des options offertes par l'école lors de l'inscription (courrier électronique, portail Ed-admin Parent, lettre remise à l'élève).

Remboursements

Les frais d'inscription et de réinscription ne sont pas remboursables.

S'il est décidé que l'élève ne viendra pas à l'école avant le début de l'année scolaire, la famille doit présenter une lettre écrite explicative et celle-ci doit être acceptée par le directeur de l'école afin que tous les frais de scolarité déjà payés soient remboursés.

Si un élève a fréquenté l'école pendant un nombre quelconque de jours au cours d'une période donnée, les frais payés en rapport avec cette période ne seront pas remboursés en tout ou en partie.

Mode de paiement

Les paiements doivent être effectués par virement bancaire, dépôt bancaire, chèque.

Les parents payant par virement bancaire ou par dépôt bancaire doivent envoyer la preuve de paiement à l'école.

Lorsque le parent paie par virement bancaire et / ou par dépôt bancaire, il se doit de mentionner le nom, le prénom et la classe de l'élève. Si ces informations ne sont pas mentionnées, aucun paiement de ce type ne pourra être attribué à l'élève et le parent risque un arriéré.

Pour des raisons de sécurité pour tout notre personnel et nos élèves, aucun versement en espèces ne sera autorisé.

Défaut de paiement

Tous les chèques refusés par la banque se verront pénalisés d'une commission de 2,5% du montant du paiement et seront prélevés sur le compte de l'élève.

Si l'option de paiement trimestriel ou mensuel est exercée et que ce paiement n'est pas reçu à

- The first two instalments are 40% of the total amount of school fees, last instalment is 20% of the total amount of school fees.
- No discount will be applied to termly fee payments.

Enrolments during the academic year

If a student enrols at any time during a term, then the full fees for that term and any of the remainder of the terms are due and payable.

Invoices

Parents will receive individual invoices prior to the payment due date by e-mail.

Refunds

Enrolment and re-enrolment fees are non-refundable

Any school fees paid and the student does not attend school after written notification is received and accepted by the Head of School from the beginning of the academic year will be refunded after a written request is made for such refund.

If a student has attended school for any number of days in a given term, fees paid in relation to that term will not be refunded either in part or full.

Methods of payment

Payment must be made by bank transfer, bank deposit, cheque and or through the Point of Sale system available at the school (when relevant).

When paying by bank transfer and or bank deposit then the student's name, surname and grade must be mentioned. If these details are not mentioned, then any such payment will not be allocated to the correct student and the account is at risk of reflecting as being in arrears.

Due to safety concerns for all our staff and students, no cash payments will be allowed.

Default Payment

Any cheques banked and are subsequently dishonoured will attract a fee of 2.5% of the payment amount and will be levied to all student's accounts.

If the termly or monthly payment option is exercised and such payment is not received timeously, the right to charge interest at a rate of 2.5% of payment amount is reserved.

If the school and or any other fees of any learner is in arrears for more than 30 days of any due date then all such fees will be due and immediately payable. A letter of demand will be issued by hand to the account holder notifying the account holder of the arrears.

The school is entitled, without prejudice to any of the affected persons rights, to suspend a student's enrolment if the school fee account remains in arrears for 15 days and such suspension will remain in effect until all outstanding fees have been paid. Suspension will be done by adhering to the principles of procedurally fair practice and conduct. Suspended students will be permitted

temps, le droit de facturer des intérêts à un taux de 2,5% du montant du paiement est réservé.

Si le paiement des frais de scolarité et / ou tout autre frais est en retard depuis plus de 30 jours à compter de la date d'échéance, ces frais seront dus et payables immédiatement. Une lettre de demande sera adressée manuellement au titulaire du compte, l'informant des arriérés.

L'école a le droit, sans préjudice aux droits des personnes concernées, de suspendre l'inscription d'un élève si le compte des frais de scolarité présente des arriérés pendant 15 jours, et cette suspension restera en vigueur jusqu'à ce que tous les frais impayés aient été payés. La suspension se fera en adhérant aux principes de bonne pratique et de bonne conduite. Les élèves suspendus seront autorisés à retourner en classe une fois les soldes impayés réglés ou des arrangements satisfaisants conclus.

Les élèves suspendus n'auront pas le droit d'assister aux cours ni aux examens internes, et aucune note ne sera attribuée pour le travail effectué pendant l'exclusion.

Les diplômes et relevés de notes académiques ne seront pas donnés tant que le paiement des obligations n'aura pas été effectué intégralement.

Tous les frais impayés de l'année précédente doivent être réglés avant le début de la prochaine année universitaire. Si ces frais ne sont pas réglés, l'élève ne sera pas autorisé à fréquenter l'école pendant l'année scolaire en cours. Aucune exception ne sera autorisée à cet égard.

Frais supplémentaires

L'école peut exiger des frais non couverts par les frais de scolarité et qui nécessitent des paiements supplémentaires de la part des parents / tuteurs et / ou des bénéficiaires des élèves participants.

Certains frais supplémentaires sont obligatoires (par exemple, les frais d'examen, les manuels) et doivent être communiqués par l'école avant l'inscription.

Les frais optionnels (par exemple, cantine, sorties scolaires) doivent être indiqués par l'école, si possible, sur la feuille des frais de scolarité, ou communiqués aux parents au fur et à mesure.

Si des frais de scolarité ou des frais obligatoires sont impayés, l'école se réserve le droit de ne pas autoriser les élèves à participer à des activités ne faisant pas partie du programme officiel. to return to school once outstanding balances are paid or satisfactory arrangements to pay have been made.

Suspended students will not be entitled to attend classes nor take examinations, and no grade will be given for any work done during the exclusion.

Diplomas and academic transcripts will not be released until payment of obligations has been made in full.

Any outstanding fees from the previous year must be settled before the start of the next academic year. If such fees are not settled the student will not be allowed to attend school for the current academic year. No exceptions will be allowed in this regard.

Additional Fees

The school can require fees not covered by school fees and which require additional payments from the Parents/Guardians/Trusts and or Benefactors of participating students.

Some additional fees are mandatory (eg examination fees, textbooks) and must be communicated by the school prior to enrolment.

Optional fees (eg canteen, school tours) must be communicated by the school if possible on the initial school fees sheet, or be communicated to parents as and when they occur.

In the event of any school and or essential fees being outstanding then the school reserves the right to not allow students to participate in activities not considered part of the formal curriculum.

Engagement Statement	Signature
School Fee Policy J'atteste avoir lu, et accepter le règlement financier de l'école. I hereby certify having read and agreed to the school's fees payment policy;.	